



Conseil des affaires francophones
de l'arrondissement de Biel/Bienne

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication
Monsieur le Conseiller fédéral
Albert Rösti
Rue de l'Avenir 44
CP 256
2501 Bienne

Par courriel : m@bakom.admin.ch

Bienne, le 1^{er} février 2024

Projet de révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision : redevance radio et télévision
Prise de position du Conseil des affaires francophones (CAF)

Monsieur le Conseiller fédéral,

Le Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF) a pris connaissance du projet de révision partielle de l'ordonnance sur la radio et la télévision. Après analyse des documents et propositions mises en consultation, il vous fait part de sa position et des commentaires ci-dessous.

Demande du statu quo afin de garantir une couverture suffisante des régions francophones et bilingues à l'avenir

Le CAF est particulièrement inquiet de la proposition de révision de l'ordonnance formulée par le Conseil fédéral. Les arguments visant à alléger le porte-monnaie des ménages est compréhensible, mais ceci ne devrait pas se faire en fragilisant considérablement la couverture médiatique notamment pour les personnes romandes et les régions considérées comme périphériques telles que le Jura bernois et l'arrondissement de Biel/Bienne. Les différentes révisions formulées ces deux dernières années, notamment celle visant la redéfinition des zones de concession des radios et télévisions, ont poussé les médias privés régionaux à entrer dans une logique de convergence, appauvrissant ainsi la couverture médiatique pour les personnes francophones. La non attribution de la zone de concession télévisuelle à TeleBilingue participe d'un appauvrissement de notre région bilingue en terme de couverture médiatique, puisque CanalB prévoit de séparer l'information en deux canaux distincts par la langue. Les médias privés doivent pouvoir compter sur un soutien suffisant pour faire face aux défis devant lesquels ils ont été mis suite à ces redéfinitions.



Concernant les médias publics, l'arrondissement de Biel/Bienne et plus particulièrement la population francophone de cet arrondissement ont besoin d'un média public présent et fort afin d'assurer une diversité médiatique sur ce territoire en complément des médias privés. En réduisant la redevance et exemptant 80% des entreprises du paiement de celle-ci, il y a un risque certain d'un appauvrissement accru de cette couverture dans notre région et cela particulièrement pour la population francophone.

Considérant l'importance de maintenir une diversité médiatique suffisante, essentielle au maintien d'une démocratie saine et vivante, le CAF rejette formellement la proposition de révision de l'ordonnance. En effet, sans aucune garantie que les montants arrêtés permettent de couvrir les besoins de la SSR quant au traitement égalitaire des régions, et notamment des régions plus petites telles que le Jura bernois et Bienne, il n'est pas pensable de soutenir une telle révision. Des mesures et des objectifs concrets doivent être posés et chiffrés en matière de couverture des régions. Ce n'est que sur cette base qu'il est possible ensuite de déterminer les besoins financiers et les montants de la redevance. Le CAF est d'avis qu'il est primordial qu'une enveloppe financière suffisante soit attribuée à la SSR, et plus spécifiquement aux bureaux régionaux, mais également aux médias privés de notre région afin que ceux-ci réalisent dans de bonnes conditions leurs mandats d'information à la population.

En vous souhaitant bonne réception de cette prise de position et en vous priant de bien vouloir l'intégrer à la prise de position du canton de Berne, nous vous adressons, Monsieur le Conseiller fédéral, nos salutations distinguées.

Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne

La présidente du CAF



Ariane Tonon

La secrétaire générale



Stéphanie Bailat